



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****de la Commune de MAZAN**

5.1 – Election de l'exécutif

Séance du 23 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-trois octobre,
à 20 heures, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la Présidence de Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
DEL2024_10_03****Objet : Election d'un adjoint sur poste vacant – Election du
8^{ème} adjoint****Rapporteur : Louis BONNET, Maire**

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU et Mme Sophie CLEMENT, adjoints ; Mme Christine JACQUES, M. Jean-Philippe ACHARD, M. Vincent FLEGON, conseillers délégués ; M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Amandine APPLANAT, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND, M. Bruno GANDON, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR, Mme Aurélia PISANI, M. Franck PETIT et Mme Yvonne VIRDIS, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Angéline LEROUX à M. Georges MICHEL, M. Jean-François CLAPAUD à M. Stéphane CLAUDON, M. Patrick LECOQ à M. Silvère JOUBERTEAU et Mme Anne MUH à Mme Maria DUFOUR.

Absents : M. Patrick ZAMBELLI, Mme Eve GALLAS.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte, le rapporteur expose à l'Assemblée :

Par courrier daté du 27 septembre 2024, monsieur Georges MICHEL a souhaité démissionner de son poste de 1^{er} adjoint. L'intéressé souhaite toutefois continuer à siéger au conseil municipal et au conseil communautaire.

Cette démission a été acceptée par le Préfet, le 4 octobre 2024, par courrier reçu en mairie le 11 octobre 2024.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT (scrutin secret et majorité absolue)

Il est proposé au conseil d'élire le nouvel adjoint parmi les candidats déclarés.

Seul M. Jean-Philippe ACHARD est candidat.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Nombre de votants : 26

Suffrages blancs et/ou nuls : 8

Suffrages exprimés en faveur de M. Jean-Philippe ACHARD : 18

M. Jean-Philippe ACHARD est élue au poste de 8^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,



Christine JACQUES

Le Maire,

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.